

Département de la Meuse

N° 16 / 2015

**Recueil
des
Actes Administratifs**

**Conseil départemental du
jeudi 02 juillet 2015**



EXTRAITS DES DELIBERATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

	Pages
BUDGET - ENGAGEMENT	1016
Budget supplémentaire 2015	1016

Extrait des délibérations

BUDGET - ENGAGEMENT

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu la délibération du Compte Administratif 2014 arrêtant le montant des restes à réaliser,

Vu la délibération d'affectation des résultats,

Vu le rapport de présentation du Budget Supplémentaire du Budget Général et des Budgets Annexes,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

1/ Décide d'arrêter en conséquence l'équilibre des Budgets en dépenses comme en recettes comme suit avec reprise des résultats et intégration des restes à réaliser de l'exercice n-1 :

Budget 2015

Budget Général - Budget Supplémentaire

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2015	141 823 304.57	141 823 304.57	227 221 055.84	227 221 055.84
Projet de BS	2 207 170.13	54 757.80	3 101 607.11	1 534 052.74
Reste à réaliser	603 695.87	13 143 399.64	311 923.51	184 505.76
Résultats et affectation	23 830 298.48	11 290 594.71		3 847 384.45
Virement entre sections		2 152 412.33	2 152 412.33	
Budget après BS	168 464 469.05	168 464 469.05	232 786 998.79	232 786 998.79
		Pré-programmation	Programmation Investissement	Programmation Fonctionnement
Total après BS		68 553 075.82	182 542 039.89	114 675 210.86

Budget 2015**Budget Annexe du Parc Départemental - Budget Supplémentaire**

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2015	1 069 743.19	1 069 743.19	7 800 500.00	7 800 500.00
Projet de BS	799 892.08		548 010.00	
Reste à réaliser	373 368.63		1 471.46	
Résultats et affectation		373 368.63		1 349 373.54
<i>Virement entre sections</i>		799 892.08	799 892.08	
Budget après BS	2 243 003.90	2 243 003.90	9 149 873.54	9 149 873.54

Budget 2015**Budget Annexe des Fonds d'Aide - Budget Supplémentaire**

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2015	163 983.53	163 983.53	706 511.00	706 511.00
Projet de BS	130 339.85		254 975.97	
Reste à réaliser			85 745.41	
Résultats et affectation		130 339.85		340 721.38
Budget après BS	294 323.38	294 323.38	1 047 232.38	1 047 232.38

2/ Valide les constitutions/ complément de provisions suivantes :

- Provisions pour le Compte Epargne Temps (CET) : + 127 204 € (complément)
- Provisions pour créance douteuse : 389 984, 54 € (suite émission Titre 4042 du 26/09/14)
- Provisions pour pertes de valeur sur nos participations dans des structures en liquidation :
 - o SAVTB = 347 220 €
 - o SOLOREX = 13 721 €

3/ Affecte 250 000 € d'AP pour l'aménagement des MDS de Vaucouleurs, Ligny et Thierville.

4/ Modifie le règlement financier du Département comme suit:

- Point 2.7 – Aides et Subventions versées

Ajoute le paragraphe suivant :

Sauf spécification contraire adoptée lors du vote de la politique ou de l'attribution de la subvention, aucune aide ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet par le Département ou par l'instance en charge de l'instruction du dossier. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération.

En aucun cas l'accusé de réception du dépôt du dossier, ni l'autorisation de commencer la réalisation du projet, ne valent promesse de subvention.

- Point 2.8 – Amortissement des immobilisations

L'annexe IV B2 est modifiée sur la base des éléments suivants :

Catégorie de biens amortis	Durée (en années)
Logiciels et progiciels	2 ans
Licences bureautiques	5 ans
Logiciels et progiciels Métiers	0 à 10 ans selon durée du marché

5/ Approuve l'adhésion du Département à l'AFL-ST (Agence France Locale- Société Territoriale), ainsi que la souscription d'une participation du Département au capital de l'AFL-ST qui sera établie sur la base des comptes de la collectivité et le mode de calcul communiqué par l'AFL-ST.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation du Département à l'AFL-ST.

6/ Valide une dérogation au règlement départemental pour le versement d'un acompte de la subvention octroyée le 5 février 2015 à la SARL BLN Majestic pour le projet d'un équipement culturel à vocation cinématographique à Verdun au prorata des dépenses payées par le bénéficiaire.

7/Prend acte de la demande de la 3^{ème} Commission organique qui souhaite l'élaboration d'un tableau de bord financier faisant apparaître l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur le budget départemental, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ce dans le cadre de la politique de mémoire, et la communication à tous les élus des résultats constatés au travers de cet outil, vraisemblablement à l'occasion d'une réunion dédiée à la politique de mémoire préalable au Débat d'Orientation Budgétaire.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 09/07/2015

Date de dépôt légal : 09/07/2015

ISSN : 1240-7836